

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 820 936 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
28.01.1998 Bulletin 1998/05

(51) Int Cl.⁶: **B65D 5/74**

(21) Numéro de dépôt: **97401626.3**

(22) Date de dépôt: **08.07.1997**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV RO SI

(72) Inventeur: **Dubois, Gérard**
59650 Villeneuve D'Ascq (FR)

(74) Mandataire: **Jolly, Jean-Pierre et al**
Cabinet Jolly
54, rue de Clichy
75009 Paris (FR)

(30) Priorité: **26.07.1996 FR 9609442**

(71) Demandeur: **SMURFIT-SOCAR**
F-94160 Saint-Mandé (FR)

(54) **Système d'ouverture pour conditionnement en un matériau semi-rigide**

(57) Dans ce conditionnement, le volet (13) est dépourvu de soufflets, tandis que chacun des volets (4) comporte, disposée en oblique, une ligne de pliage permettant de rabattre, en formant un soufflet, la partie (4b) de ces volets (4) attenante au volet (13) contre le reste du second volet.

Dans les volets (4) est pratiquée une ligne d'amorces de rupture (7) permettant de séparer la partie formant soufflet du reste des volets (4), pour pouvoir redresser la partie formant soufflet et le volet (13) attenant et les amener dans le prolongement des parois associées, afin de livrer accès à l'intérieur du conditionnement.

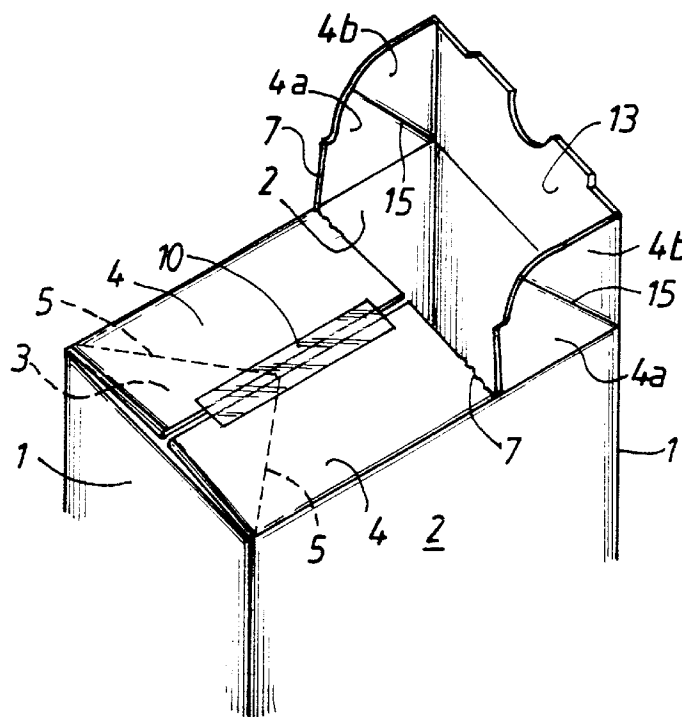


FIG.3

EP 0 820 936 A2

Description

La présente invention concerne un système d'ouverture pour un conditionnement en un matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé.

L'invention concerne plus particulièrement un système d'ouverture pour un conditionnement du type comportant quatre parois latérales articulées entre elles par des lignes de pliage parallèles, chaque paroi étant perpendiculaire aux deux parois contiguës, deux premiers volets étant articulés à la partie supérieure de deux parois parallèles par une ligne de pliage et deux seconds volets étant également articulés à la partie supérieure des deux autres parois par une ligne de pliage, lesdits premiers et seconds volets étant ainsi aptes à être rabattus perpendiculairement à la paroi attenante et aux parois contiguës pour former une partie supérieure de l'emballage, que l'on peut fermer par tout moyen connu dans la technique, chaque volet étant attaché aux volets contigus par des lignes de pliage pouvant être amenées dans le prolongement des lignes de pliage par lesquelles les parois attenantes à ces volets sont articulées entre elles, lorsque ces volets sont redressés pour être amenés dans le prolongement de ces parois, l'un des deux premiers volets comportant, disposée en oblique à partir de chaque extrémité de la ligne de pliage par laquelle il est articulé sur la paroi attenante, une ligne de pliage permettant de replier l'une contre l'autre, en formant un soufflet au-dessous des deux seconds volets attenants, les parties séparées par ces lignes de pliage obliques.

Dans la pratique, les deux premiers volets sont habituellement solidaires des seconds volets par deux systèmes de soufflet identiques du type qui vient d'être mentionné, ménagés dans ces premiers volets.

De tels conditionnements sont très utilisés dans la technique pour emballer des articles de toute nature et, sur des lieux d'exposition en vente, ils sont souvent disposés directement sur les linéaires. Il est donc nécessaire de pouvoir les ouvrir facilement au préalable, pour que les acheteurs aient accès aisément aux produits ou articles conditionnés et puissent se servir eux-mêmes, s'il s'agit d'un magasin à libre service.

C'est ce problème que se propose de résoudre la présente invention, en réunissant également le deuxième premier volet aux seconds volets contigus par des systèmes de soufflets, qui sont toutefois ménagés dans les seconds volets, et en prévoyant des lignes de rupture permettant de séparer ces soufflets du reste des seconds volets.

L'invention a par conséquent pour objet un conditionnement du type rappelé ci-dessus, caractérisé en ce que le deuxième premier volet est dépourvu de soufflets, tandis que chacun des seconds volets comporte, disposée en oblique à partir de l'extrémité contiguë à ce deuxième premier volet de la ligne de pliage par laquelle ces seconds volets sont articulés sur la paroi attenante, une ligne de pliage permettant de rabattre par pliage en

formant un soufflet la partie de ces seconds volets attenante au deuxième premier volet contre le reste du second volet, et en ce que, dans les seconds volets est pratiquée une ligne d'amorces de rupture permettant de séparer la partie formant soufflet du reste des seconds volets, pour pouvoir redresser les parties formant soufflet et le premier volet attaché et les amener dans le prolongement des parois associées, afin de livrer accès à l'intérieur du conditionnement.

Le fond du conditionnement pourra être de tout type connu dans la technique et n'entre pas dans le cadre de l'invention.

Le conditionnement conforme à l'invention est donc d'une grande simplicité et son ouverture sur les lieux de vente s'effectue de façon particulièrement simple, sans avoir recours à quelque accessoire que ce soit.

Les dessins annexés illustrent une forme de réalisation de l'invention, qui sera décrite ci-après plus en détail, à titre d'exemple. Sur ces dessins :

La figure 1 est une vue en perspective du conditionnement avec les premiers et seconds volets redressés, lors du remplissage de celui-ci.

La figure 2 est une vue en perspective du conditionnement en position de fermeture, avec les volets attachés aux parois latérales rabattus perpendiculairement à ces parois ;

La figure 3 est une vue en perspective du conditionnement après ouverture de celui-ci.

Le conditionnement représenté est d'un type connu en soi.

Il comprend quatre parois verticales, à savoir deux parois 1 parallèles entre elles et deux parois 2 perpendiculaires aux parois 1 et articulées sur celles-ci par des lignes de pliage parallèles entre elles, formant les arêtes verticales du conditionnement.

Le fond du conditionnement peut être de tout type connu en soi.

A la partie supérieure des parois 1 sont articulés par une ligne de pliage horizontale deux premiers volets, respectivement 3 et 13, aptes à être repliés perpendiculairement aux parois 1 attenantes et aux parois 2 contiguës. De façon analogue, à la partie supérieure de chacune des parois 2 sont articulés par des lignes de pliage horizontale des seconds volets 4, aptes à être également rabattus perpendiculairement aux parois 2 attenantes et aux parois 1 contiguës.

Les volets 3 et 13 sont articulés sur les volets 4 contigus par des lignes de pliage, qui, lorsque ces volets sont redressés de manière à être dans le prolongement des parois attenantes (voir figure 1), se trouvent elles-mêmes dans le prolongement des lignes de pliage par lesquelles ces parois sont articulées sur les parois contiguës.

Dans le volet 3 sont prévues des lignes de pliage 5, disposées obliquement à partir des extrémités de la ligne de pliage par laquelle ce volet 3 est articulé sur la paroi 2 attenante, de manière à pouvoir replier les unes contre les autres, au-dessous du volet 4 contigu, en for-

mant des soufflets, les parties du volet 3 disposées de part et d'autre des lignes de pliage 5.

Habituellement, le deuxième premier volet, référencé 13, présente lui aussi un système analogue de soufflets, par lesquels il est raccordé aux volets 4 contigus, mais, dans le présent conditionnement, conformément à l'invention, il est dépourvu de tels soufflets et c'est sur la partie contiguë des volets 4 qu'est ménagé un soufflet de ce type. Dans ce but, une ligne de pliage est prévue obliquement sur chacun des volets 4 à partir de l'extrémité contiguë au volet 13 de la ligne de pliage par laquelle le volet 4 est articulé sur la paroi 2 attenante. Il est ainsi possible de replier l'une contre l'autre, au-dessous du volet 13, les deux parties 4a et 4b de chaque volet 4 séparées par la ligne de pliage 15, le volet 13 étant ainsi disposé à l'extérieur de la partie supérieure du conditionnement (voir figure 2). Dans cette position, les parties contiguës des volets 4 peuvent être réunies par une bande adhésive 10, pour fermer le conditionnement.

Afin de pouvoir ouvrir facilement celui-ci sur les lieux de vente et de fournir un accès aisé aux articles conditionnés, une ligne d'amorces de rupture 7 est prévue, perpendiculairement à la ligne de pliage par laquelle chaque volet 4 est articulé sur la paroi 2 adjacente, dans la partie 4a de ce volet contiguë à cette paroi 2. Il est ainsi possible, après déchirure des lignes d'amorces de rupture 7, de redresser le volet 13, pour l'amener dans le prolongement de la paroi attenante, en dépliant simultanément les parties 4a, 4b, pour les amener dans le prolongement de la paroi 2 attenante.

La partie supérieure du conditionnement peut ainsi être ouverte aisément sur les lieux de vente, sans avoir recours à quelque outil que ce soit, et les acheteurs éventuels peuvent par conséquent accéder aux articles conditionnés, sans qu'il soit nécessaire de vider le conditionnement.

Revendications

1. Conditionnement en un matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé du type comportant quatre parois latérales (1, 2) articulées entre elles par des lignes de pliage parallèles, chaque paroi étant perpendiculaire aux deux parois contiguës, deux premiers volets (3, 13) étant articulés à la partie supérieure des deux parois parallèles (1) par une ligne de pliage et deux seconds volets (4) étant également articulés à la partie supérieure des deux autres parois par une ligne de pliage, lesdits premiers et seconds volet (3, 13, 4) étant ainsi aptes à être rabattus perpendiculairement à la paroi attenante (1, 2) et aux parois contiguës pour former une partie supérieure de l'emballage que l'on peut fermer par tout moyen connu dans la technique, chaque volet étant attaché aux volets contigus par des lignes de pliage pouvant être amenées dans le pro-

longement des lignes de pliage par lesquelles les parois attenantes à ces volets sont articulées entre elles lorsque ces volets sont redressés pour être amenés dans le prolongement de ces parois, l'un (13) des deux premiers volets comportant, disposée en oblique à partir de chaque extrémité de la ligne de pliage par laquelle il est articulé sur la paroi attenante (1), une ligne de pliage (5) permettant de replier l'une contre l'autre, en formant un soufflet au-dessus des deux seconds volets (4) attenants, les parties séparées par ces lignes de pliage obliques,

caractérisé en ce que le deuxième premier volet (13) est dépourvu de soufflets, tandis que chacun des seconds volets (4) comporte, disposée en oblique à partir de l'extrémité contiguë à ce deuxième premier volet (13) de la ligne de pliage par laquelle ces seconds volets (4) sont articulés sur la paroi (2) attenante, une ligne de pliage permettant de rabattre par pliage, en formant un soufflet, la partie (4b) de ces seconds volets (4) attenante au deuxième premier volet contre le reste du second volet,

et en ce que, dans les seconds volets est pratiquée une ligne d'amorces de rupture (7) permettant de séparer la partie formant soufflet du reste des seconds volet (4), pour pouvoir redresser la partie formant soufflet et le premier volet (13) attaché et les amener dans le prolongement des parois associées, afin de livrer accès à l'intérieur du conditionnement.

2. Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que les lignes d'amorces de rupture (7) pratiquées dans les seconds volets (4) sont perpendiculaires à la ligne de pliage par laquelle les seconds volets (4) sont articulés sur la paroi (2) attenantes.
3. Conditionnement selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les lignes d'amorces de rupture (7) sont pratiquées dans les parties (4a) des soufflets du volet (4) contiguës à la paroi à laquelle ce volet (4) est attaché.

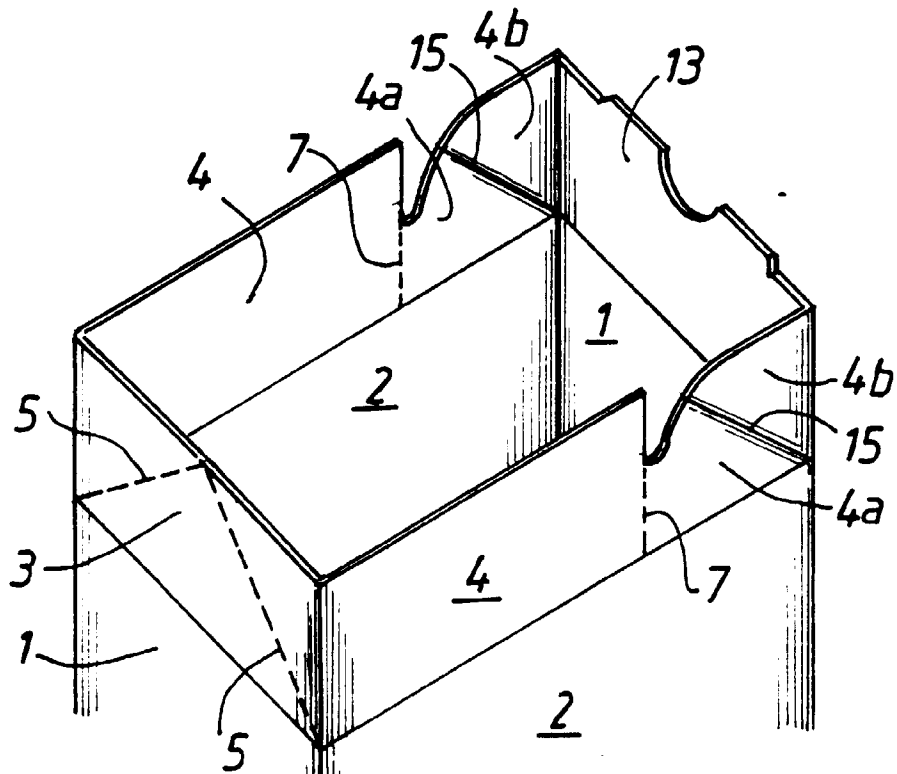


FIG.1

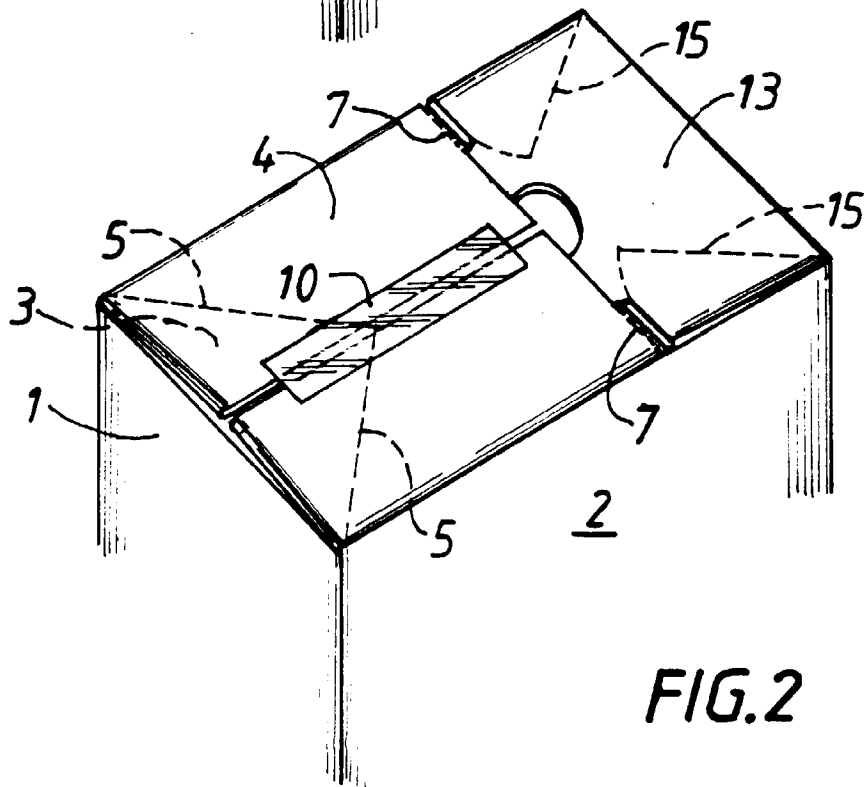


FIG.2

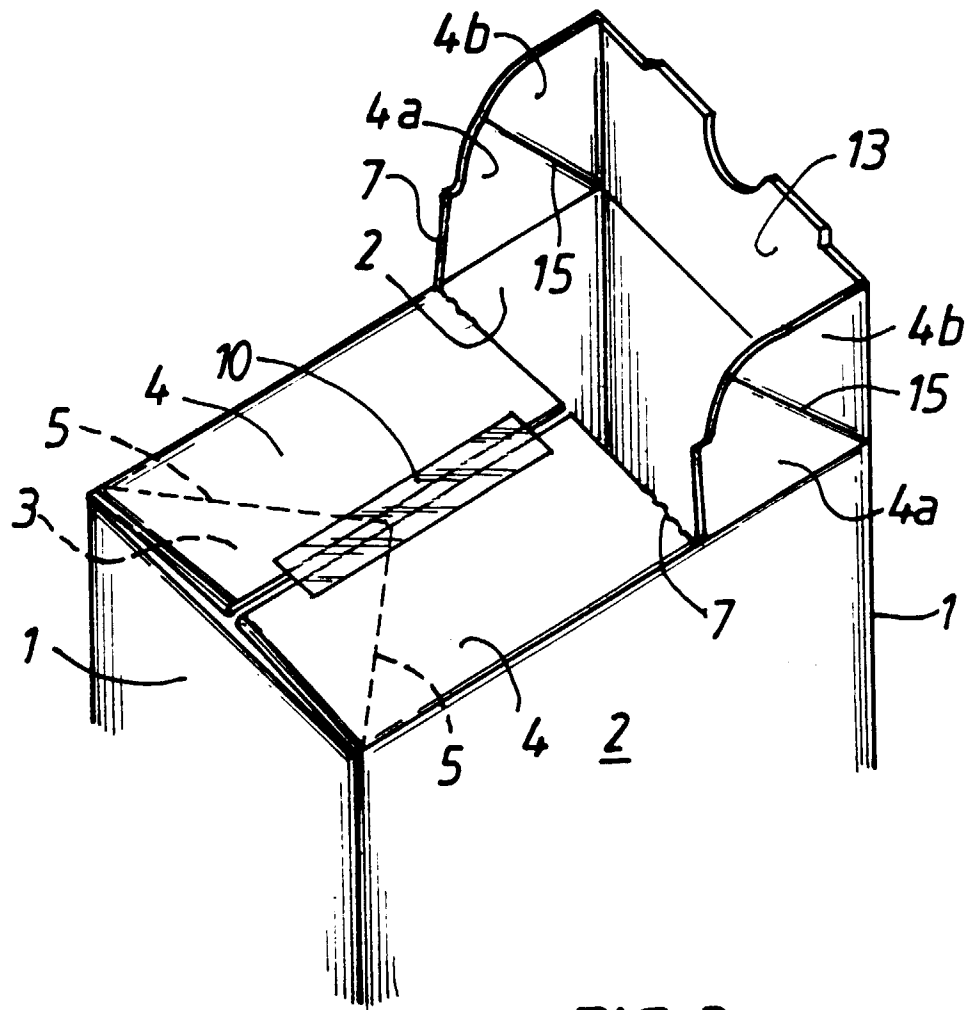


FIG. 3